

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION DES RÈGLEMENTS 2008-04-1, 2008-05-4, 2008-06-5 ET 2008-11-4**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté le **13 août 2018** le règlement **2008-05-4** modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 afin de mettre à jour certaines données, modifier les limites de l'affectation industrielle et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie.

En résumé, ce projet de modification du plan d'urbanisme consiste à :

- Agrandir l'affectation industrielle légère;
- Mettre à jour les données concernant le transport collectif, les contraintes anthropiques, les équipements et infrastructures importants, les territoires d'intérêt, les milieux forestiers et le milieu naturel sur le territoire;
- Ajouter un chapitre concernant la protection et la mise en valeur des paysages.

Le conseil municipal a également adopté lors de la même séance les règlements suivants :

- Règlement **2008-04-1** modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble 2008-04 afin d'étendre le territoire assujéti à la zone agricole;
- Règlement **2008-06-5** modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin d'autoriser toutes les activités des groupes d'usages « industrie artisanale » et « industrie légère » dans la zone 16-II et d'assurer leur intégration paysagère par des mesures d'atténuation des impacts visuels, d'assouplir les normes de vente de garage, d'autoriser la vente d'alcool pour certains événements dans les zones à dominance communautaire et de loisirs, ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie;
- Règlement **2008-11-4** modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats 2008-11 afin de retirer l'exigence de certificat d'autorisation pour la vente de bien domestiques, d'intégrer des pouvoirs conférés à l'inspecteur par la loi et de préciser le contenu de la documentation exigible dans les secteurs à risque d'érosion du fleuve Saint-Laurent.

Les règlements susmentionnés ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Matanie le 26 septembre 2018. Ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée, situé au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables (Québec), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;

Les règlements **2008-04-1, 2008-05-4, 2008-06-5 et 2008-11-4** prennent effet à la date de la délivrance du certificat de conformité à leur égard, soit le 27 septembre 2018.

Donné à Baie-des-Sables (Québec), ce 5 octobre 2018.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier